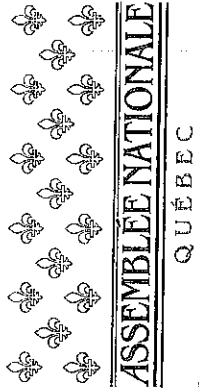


-H-



Cabinet
Leader de l'opposition officielle

Québec, le 10 mai 2011

Monsieur Michel Bonsaint
Secrétaire général de l'Assemblée nationale du Québec
Édifice Pamphile-LeMay
Bureau 2.50
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur le Secrétaire général,

Nous souhaitons pouvoir débattre le mercredi 11 mai, à la période prévue à cet effet, de la motion jointe en annexe par la députée de Taschereau.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration et vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le directeur de cabinet,

Simon Lajoie

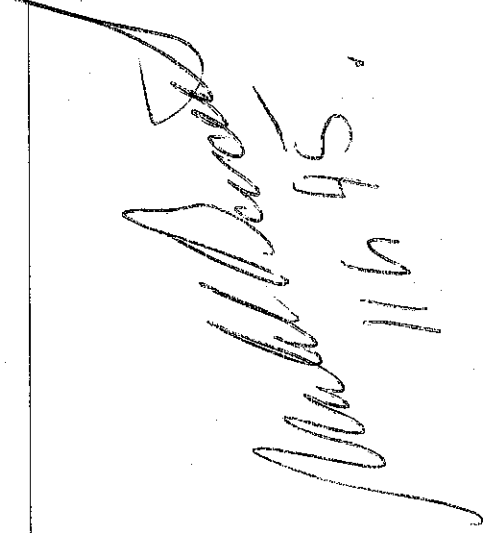
Hôtel du Parlement
1045, rue des Parlementaires
Bureau 2.157
Québec (Québec) G1A 1A4
Téléphone : 418 643-1275
Télécopieur : 418 643-1906

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉ(E)S DE L'OPPOSITION

(Article 97 RAN)

« Que l'Assemblée nationale du Québec exige du gouvernement libéral la présentation, d'ici le 10 juin 2011, d'un projet de loi qui permettra aux pharmaciens d'exercer de nouvelles responsabilités visant à améliorer la qualité et l'efficacité des soins de santé à la population, notamment : prolonger certaines ordonnances qui ne sont plus renouvelables en fonction de critères précis; adapter une ordonnance lorsque la situation l'exige; contribuer à la résolution de certains problèmes de santé simples, incluant des infections bénignes; demander certains tests de laboratoire pour surveiller la sécurité de l'utilisation des traitements; administrer certains médicaments.

Que cette motion devienne un ordre de l'Assemblée nationale du Québec. »


11^h 45.